

## Comprendre la certification professionnelle de photographe RNCP niveau 7 (anciennement niveau I)

### Qu'est-ce que la certification professionnelle ?

La certification professionnelle permet à son titulaire de certifier ses compétences et connaissances nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une activité correspondant à un domaine professionnel. Elle donne des garanties sur les aptitudes à être opérationnel immédiatement dans le monde du travail.

### Le niveau de formation est reconnu par l'État français et au niveau européen

Toutes les certifications professionnelles sont inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et sont soumises à la validation, à l'enregistrement et aux mises à jour par France Compétences (en charge notamment de l'enregistrement et du renouvellement des certifications professionnelles).

- Le **Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)** a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle. Le RNCP contient les fiches descriptives de chaque certification ayant valeur nationale accessible par la voie de la formation initiale ou continue. Cette reconnaissance démontre que les compétences enseignées correspondent aux attentes du monde professionnel. Le titre RNCP est officiellement délivré par France Compétences (institution nationale publique dont la mission depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 est d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage), établissement public placé sous la tutelle du ministère en charge de la formation professionnelle.
- **Lien direct vers le référencement de Spéos sur le site France Compétences :**  
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6087/>

### Les différents niveaux de certification

Les certifications professionnelles enregistrées au RNCP sont classées par niveau de qualification. Ce niveau est associé à chaque certification en fonction de critères de gradation des compétences nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles.

Une nouvelle nomenclature a été introduite par le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles et l'arrêté du 8 janvier 2019 fixant les critères associés aux niveaux de qualification de ce cadre national.

**L'échelle de cette classification a été inversée** afin de faciliter les correspondances avec les certifications des autres états de l'union européenne (aligné sur le cadre européen des certifications (CEC)) :

NOUVEAUX NIVEAUX DE QUALIFICATION		ANCIENS NIVEAUX DE QUALIFICATION
NIVEAU 1	Correspond à la maîtrise des savoirs de base	–
NIVEAU 2	Atteste de la capacité à effectuer des activités simples et à résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré.	–
NIVEAU 3	CAP	NIVEAU V
NIVEAU 4	BAC	NIVEAU IV
NIVEAU 5	BAC + 2	NIVEAU III
NIVEAU 6	LICENCE	NIVEAU II
NIVEAU 7	MASTER	NIVEAU I

NIVEAU 8	DOCTORAT	NIVEAU I
----------	----------	----------

## **Spéos délivre un RNCP niveau 7 (anciennement niveau I)**

Spéos est accréditée depuis 2008 par le gouvernement français avec le **Titre de photographe RNCP niveau 7 (anciennement niveau I)** – code NSF 323 t :

- Le plus haut niveau de qualification en formation professionnelle pour les photographes.
- Les certifications enregistrées dans le répertoire sont **reconnues sur l'ensemble du territoire national et européen**.

Les programmes Spéos délivrant un Titre de Photographe RNCP niveau 7 sont inscrits au RNCP par décrets successifs du 7 août 2008, 17 novembre 2011, 22 décembre 2014 et du 25 février 2016 – publié au *Journal Officiel* du 17 mars 2016.

Ce dernier enregistrement porte sur 5 ans avec effet jusqu'au 17 mars 2021.

D'après le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019, le niveau 7 « atteste la capacité à élaborer et mettre en œuvre des stratégies alternatives pour le développement de l'activité professionnelle dans des contextes professionnels complexes, ainsi qu'à évaluer les risques et les conséquences de son activité. Les diplômes conférant le grade de master sont classés à ce niveau du cadre national ».